VILLE DE PARIS

Direction des Solidarités

2025 DSOL 51 – Subventions d'investissement (108 706,09 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein de 8 EHPAD **.**

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'amélioration de la qualité de Vie au travail (Q.V.T) pour les professionnels d'établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées dépendantes fait partie des orientations du Schéma Séniors à Paris 2022-2026**.** Les conditions matérielles de travail constituent des facteurs clé permettant de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail. En effet, l'accès par les professionnels à des lieux et des temps propices au repos et au-bien-être sont de nature à favoriser la qualité du service rendu et ainsi à contribuer à la bientraitance des résidents. Dans un contexte de déficit d'attractivité, avec des environnements de travail marqués par les risques psychosociaux, la collectivité parisienne entend promouvoir des valeurs de bien être au travail pour les structures prenant en charge les personnes âgées.

À ce titre, la Ville de Paris a lancé en 2025 un appel à candidatures (A.A.C) auprès des Petites Unités de Vie (P.U.V) et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendante (E.H.P.A.D) parisiens, 100% habilités à l'aide sociale légale . Cet AAC a pour objet d'accompagner ces établissements dans le financement de leurs projets d'investissement pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés à leur personnel et d'améliorer ainsi leurs conditions de travail.

Dans le cadre de cet A.A.C, chaque projet retenu peut se voir accorder par la Ville de Paris une subvention d'investissement, **d'un montant maximal de 20 000€ (montant plafond).**

Les dépenses éligibles concernent :

- Le mobilier, l'équipement…

  Et/ou

- Les travaux d'aménagement intérieurs des locaux concernés.

Et sont exclus du champ de ce financement :

- -Les prestations de services à destination du personnel ou des résidents et leurs familles.

- -Les projets portant sur des locaux à destination **uniquement** des résidents ou de leurs familles.

Après dépôt des dossiers de candidature par les Organismes Gestionnaires, le 28 avril 2025,
et examen des dossiers par les services de la Ville de Paris, huit projets ont été retenus. Ces projets concernent les établissements médico-sociaux pour personnes âgées suivants :

- L'EHPAD Annie Girardot, situé au 10 rue Annie Girardot, 75013 Paris, géré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,
- L'EHPAD Cousin de Méricourt, situé au 15 avenue Cousin de Méricourt, 94230 Cachan, géré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,
- L'EHPAD François 1er, situé au 6 rue de la Pléiade, 02600 Villers-Cotterêts, géré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,
- L'EHPAD Furtado Heine, situé au 5 rue Jacquier, 75014 Paris, géré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,
- L'EHPAD Huguette Valsecchi, situé au 14 place Mère Marie Skobtsov, 75015 Paris, géré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,
- L'EHPAD géré par l'association du Foyer des Israélites Réfugiés (F.I.R) situé au 5 rue de Varize, 75016 Paris,
- L'EHPAD La Muette, situé au 43 rue du sergent Bauchat, 75012 Paris, géré par la Fondation des Diaconnesses de Reuilly,
- L'EHPAD Antoine Portail, situé au 88 rue du Cherche Midi, 75006 Paris, géré par l'association Monsieur Vincent

Le présent projet a pour objet de vous soumettre les conditions de ces différentes réalisations et du soutien financier à l'investissement accordé par la Ville de Paris, pour chacune de ces opérations.

I - PRESENTATION DES DIFFERENTS PROGRAMMES :

Les différents programmes sont détaillés dans la fiche technique ci-jointe.

Les principales caractéristiques de ces programmes sont les suivantes :

ETABLISSEMENT	Descriptif précis du projet
EHPAD Annie Girardot	**Acquisition de 5 fauteuils relaxant et massant, d'un vélo d'appartement :** Les fauteuils sont installés dans la salle des personnels (1) et dans les postes de soins (4). Le vélo d'appartement est situé dans le pôle administratif

EHPAD Cousin de Méricourt	**Rénovation et aménagement de la salle de détente du personnel de l'EHPAD** comprenant des travaux de peinture, l'achat de deux fauteuils massant, une enceinte Bluetooth et un réfrigérateur.
EHPAD François 1er	**Aménagements intérieur et extérieur de l'espace de repos du personnel situé au rez-de-chaussée de l'établissement :** achat de chauffeuses, d'une banquette, de tables, de chaises, de jardinières
EHPAD Furtado Heine	**Aménagement de la salle de repos du personnel** comprenant l'achat de fauteuils, tables, fauteuils massant.
EHPAD Huguette Valsecchi	**Aménagement de la salle de repos du personnel** comprenant deux fauteuils souples de repos, des tables et des chaises.
EHPAD du FIR	**Finalisation de l'aménagement de la salle de repos suite à la rénovation de 2024 grâce à la subvention QVT de la ville de Paris**
EHPAD la Muette	**Rénovation de la salle de repos du personnel** comprenant la réfection des portes, plafond, sol, installation de cloison
EHPAD Antoine Portail	**Création d'une salle de repos en sous-sol** comprenant la réfection des sols et des murs (revêtements, faux-plafonds, peintures). Projet d'aménagement financé par l'Agence Régionale de Santé.

II - FINANCEMENT DES PROGRAMMES :

Le coût total de ces 8 opérations est évalué **108 706,09 € TTC** avec une participation globale de la Ville de Paris à hauteur de **108 706,09 € TTC,** soit la totalité du montant des dépenses **.**

Le plan de financement prévisionnel s'établirait pour chaque établissement de la façon suivante :

DEPENSES (en euros) TTC		RECETTES (en euros) TTC		
		Subvention DSOL (Ville de Paris) [1]	Trésorerie (fonds propres de l'établissement)	**Total recettes**
EHPAD Annie Girardot	**14 177,99**	14 177,99	/	**14 177,99**
EHPAD Cousin de Méricourt	**14 948,10**	14 948,10	/	**14 948,10**
EHPAD François 1er	**13 035,12**	13 035,12	/	**13 035,12**
EHPAD Furtado Heine	**17 871,62**	17 871,62	/	**17 871,62**
EHPAD Huguette Valsecchi	**1 261,98**	1 261,98	/	**1 261,98**
EHPAD du FIR	**11 286,78**	11 286,78	/	**11 286,78**
EHPAD la Muette	**19 179,00**	19 179,00	/	**19 179,00**
EHPAD Antoine Portail	**16 945,50**	16 945,50	/	**16 945,50**
Total	**108 706,09**	108 706,09		**108 706,09**

Je vous propose en conséquence de bien vouloir m'autoriser à signer une convention, avec chacun, des 8 établissements mentionnés dans la présente délibération afin de leur attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de **108 706,09 € TTC** au titre de la participation de la Ville de Paris au financement des programmes précités et selon les modalités suivantes :

- Un versement d'un montant de **14 177,99 € TTC** pour l'EHPAD Annie Girardot sera effectué en 2025, à la signature de la présente convention avec le Centre d'Action Sociale de la ville de Paris ;

- Un versement d'un montant de **14 948,10 € TTC** pour l'EHPAD Cousin de Méricourt sera effectué en 2025, à la signature de la présente convention avec le Centre d'Action Sociale de la ville de Paris ;

- Un versement d'un montant de **13 035,12 € TTC** pour l'EHPAD François 1er sera effectué en 2025, à la signature de la présente convention avec le Centre d'Action Sociale de la ville de Paris ;

- Un versement d'un montant de **17 871,62 € TTC** pour l'EHPAD Furtado Heine sera effectué en 2025, à la signature de la présente convention avec le Centre d'Action Sociale de la ville de Paris ;

- Un versement d'un montant **1 261,98 € TTC** pour l'EHPAD Huguette Valsecchi sera effectué en 2025, à la signature de la présente convention avec le Centre d'Action Sociale de la ville de Paris ;

- Un versement d'un montant de **11 286,78 € TTC** pour l'EHPAD du FIR sera effectué en 2025, à la signature de la présente convention avec l'association du Foyer des Israélites Réfugiés ;

- Un versement d'un montant de **19 179,00 € TTC** pour l'EHPAD de la Muette sera effectué en 2025, à la signature de la présente convention avec la Fondation des Diaconnesses de Reuilly ;

1 Dans le cadre de cet A.A.C, chaque projet retenu peut se voir accorder par la Ville de Paris une subvention d'investissement, **d'un montant maximal de 20 000€ (montant plafond)** .

- Un versement d'un montant de **16 945, 50 € TTC** pour l'EHPAD Antoine Portail sera effectué en 2025, à la signature de la présente convention avec l'association Monsieur Vincent ;

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2025 DSOL 51 – Subventions d'investissement (108 706,09 €) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des EHPAD Annie Girardot (13ème), Antoine Portail (6ème), Cousin de Méricourt (Cachan), Furtado Heine (14ème), Foyer des Israélites réfugiés (F.I.R) (16ème), François 1er (Villers-Cotterêts), Huguette Valsecchi (15ème), La Muette (12ème)

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération **n°2025 DSOL 51** en date du par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement de l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des EHPAD Annie Girardot (13ème), Antoine Portail (6ème), Cousin de Méricourt (Cachan),
Furtado Heine (14ème), Foyer des Israélites réfugiés (F.I.R) (16ème), François 1er (Villers-Cotterêts), Huguette Valsecchi (15ème), La Muette (12ème)

Vu l'avis du Conseil du 6ème arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 12ème arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 15ème arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 16ème arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX de la 4ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Centre d'Action Sociale de la ville de Paris une convention d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour l'achat de 5 fauteuils relaxants et d'un vélo d'appartement pour l'EHPAD Annie Girardot, 10 rue Annie Girardot, 75013 Paris.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de **14 177,99 euros TTC** est attribuée au Centre d'Action Sociale de la ville de Paris pour le financement de cette opération

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Centre d'Action Sociale de la ville de Paris une convention d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour le financement du programme de rénovation et d'aménagement de la salle détente du personnel de l'EHPAD Cousin de Méricourt, 15 avenue Cousin de Méricourt,
94230 Cachan .

Article 4 : Une subvention d'investissement d'un montant de **14 948,10 euros TTC** est attribuée au Centre d'Action Sociale de la ville de Paris pour le financement de cette opération -

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Centre d'Action Sociale de la ville de Paris une convention d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour le financement du programme d'aménagement de la salle de repos du personnel de l'EHPAD François 1er, 6 rue de la Pléiade, 02600 Villers-Cotterêts .

Article 6 : Une subvention d'investissement d'un montant de **13 035,12 euros TTC** est attribuée au Centre d'Action Sociale de la ville de Paris pour le financement de cette opération -

Article 7 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Centre d'Action Sociale de la ville de Paris une convention d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour le financement du programme d'aménagement de la salle de repos du personnel de l'EHPAD Furtado Heine, 5 rue Jacquier, 75014 Paris.

Article 8 : Une subvention d'investissement d'un montant de **17 871,62 euros TTC** est attribuée au Centre d'Action Sociale de la ville de Paris pour le financement de cette opération.

Article 9 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Centre d'Action Sociale de la ville de Paris une convention d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour le financement de l'aménagement de la salle de repos de l'EHPAD Huguette Valsecchi, 14 place Mère Marie Skobtsov, 75015 Paris .

Article 10 : Une subvention d'investissement d'un montant de **1 261,98€ euros TTC** est attribuée au Centre d'Action Sociale de la ville de Paris pour le financement de cette opération.

Article 11 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Foyer des Israélites réfugiés (F.I.R) une convention d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour le financement du programme d'aménagement de la salle de pause du personnel de l'EHPAD du « FIR », sis 5 rue de Varize, 75016 Paris.

Article 12 : Une subvention d'investissement d'un montant de **11 286,78 euros TTC** est attribuée au « FIR » pour le financement de cette opération.

Article 13 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation des Diaconnesses de Reuilly une convention d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour le financement du programme de rénovation de la salle de repos du personnel de l'EHPAD La Muette, 43 rue Bauchat , 75012 Paris.

Article 14 : Une subvention d'investissement d'un montant de **19 179,00 euros TTC** est attribuée à la Fondation des Diaconnesses de Reuilly pour le financement de cette opération.

Article 15 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Monsieur Vincent une convention d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération pour le financement du programme de création d'une salle de repos du personnel de l'EHPAD Antoine Portail, 88 rue du Cherche Midi , 75006 Paris.

Article 16 : Une subvention d'investissement d'un montant de **16 945,50 euros TTC** est attribuée à l'association Monsieur Vincent pour le financement de cette opération.

Article 17 : Les versements seront effectués en **une fois** sur l'exercice 2025 pour les **8 opérations concernées** .

Article 18 : La dépense correspondante sera inscrite au budget de la Ville de Paris pour l'exercice 2025, sous réserve de la décision de financement.